

ALUFLEX

Présentation

ALUFLEX est un **écran pare-vapeur** réfléchissant doté d'une grande résistance à la déchirure. Il peut se poser, soit en toiture de manière traditionnelle sur support discontinu, soit en mur sur support continu ou discontinu.

ALUFLEX est un écran pare-vapeur conforme aux textes réglementaires en vigueur, notamment à la norme NF P 21-204-1 (Référence DTU 31.2 « Construction de maisons et bâtiments à ossatures en bois ») et au cahier CSTB 3560 (« CPT de Mise en œuvre des procédés d'isolation thermique de combles »).

Constituants

	ALUFLEX
Masse surfacique	156 g/m ²
Armature	Polyéthylène HD
Face supérieure	Film PET métallisé
Face inférieure	Film polyéthylène LD

Caractéristiques

	ALUFLEX VDF *
Force maximale en traction (EN 12311-1) - longitudinale - transversale	440 N/50 mm 430 N/50 mm
Allongement à la force maximale (EN 12311-1) - longitudinal - transversal	24 % 22 %
Résistance à la déchirure au clou (EN 12310-1) - longitudinale - transversale	180 N 200 N
Étanchéité à l'eau (EN 1928)	Passé
Transmission de la vapeur d'eau Sd (EN 1931)	158 m
Réaction au feu (EN 13501-1)	F
Stabilité aux variations de température	De -40°C à +80°C

* Valeur Déclarée par le Fabricant : moyenne arithmétique des résultats

**SOPREMA**BOÎTE POSTALE 60121 - 67025 STRASBOURG CEDEX FRANCE
TÉL. : 03 88 79 84 00 - FAX : 03 88 79 84 01 - <http://www.soprema.fr>**FICHE TECHNIQUE**

N° 09-073 F annule et remplace 08-313

**Conditionnement**

Le stockage de **ALUFLEX** doit être réalisé sur un support plan à l'abri des intempéries et des variations importantes de températures.

	ALUFLEX
Dimensions du rouleau	50 m x 1,5 m (75 m ²)
Poids du rouleau	12 kg environ
Stockage	Palette de 50 rouleaux houssés

Emploi

ALUFLEX est utilisé en tant que pare-vapeur et/ou pare-vent (pour améliorer la perméabilité à l'air du bâti).

ALUFLEX est un écran pare-vapeur, pour une utilisation en mur, sol et toiture, conforme à la norme NF P 21-204-1 (Référence DTU 31.2 « Construction de maisons et bâtiments à ossature en bois »).

ALUFLEX est un écran pare-vapeur pour une utilisation en toiture conforme au cahier CSTB 3560 (« CPT de Mise en œuvre des procédés d'isolation thermique de combles »).

ATTENTION : **ALUFLEX** n'est pas destiné à être utilisé comme pare-vapeur en climat de montagne dans le cadre du procédé **SARKING**.

Mise en œuvre

ALUFLEX est mis en œuvre conformément à la norme NF P 21-204-1 (Référence DTU 31.2 « Construction de maisons et bâtiments à ossatures en bois »). Il doit être placé de manière continue du côté intérieur du local chauffé entre l'isolation et le revêtement intérieur. Il doit concerner la totalité de l'enveloppe extérieure du logement ou du bâtiment chauffé.

ALUFLEX est agrafé ou cloué sur la structure (montant, tasseau, chevron, panne).

La continuité de **ALUFLEX** est obtenue par recouvrement de 5 cm au minimum, et par collage, ou par pontage avec un ruban adhésif. Cette continuité doit également être assurée en périphérie, dans les angles et aux raccordements avec les baies.

